



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHİ, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. BALZANO, M. PUGLIESI à M. PAOLINI, M. BILLARD à M. FILONI, M. VOGLIMACCI à M. LE MAIRE, Mme SANNA à Mme SICHİ, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme MASSEI à Mme VILLANOVA, M. DELIPERI à M. BACCI

Etaient absents :

Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. MONDOLONI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mercredi 26 avril 2017

Délibération N°2017/69

Adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'initiative « SMART ISLANDS »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'Initiative «Smart Islands» (« Iles intelligentes ») – reconnue par les Instances Européennes - est une démarche ascendante, partant de l'échelon de proximité que sont les communes, qui vise à exploiter le potentiel des îles européennes, afin de créer une croissance locale durable et qui offre aux populations insulaires une haute qualité de vie, par une protection des ressources naturelles, l'équipement en systèmes publics d'alimentation et de transport faisant appel à des technologies plus intelligentes et par la mise en œuvre des méthodes de gouvernance nouvelles.

Cette démarche s'est construite au fil d'années de collaboration entre les îles européennes. Pas moins de 350 îles européennes, situées en Croatie, à Chypre, au Danemark, en Finlande, en France, à Malte, en Italie, en Hollande, en Espagne, en Suède -ayant des caractéristiques diverses - sont potentiellement concernées.

C'est dans le cadre du premier forum des Iles Intelligentes -qui s'est tenu en juin 2016 à Athènes –que l'idée est née d'un engagement commun aux îles, visant à inciter les autorités insulaires signataires à s'inscrire dans des lignes directrices communes, propres aux îles, qui auraient pour ambition de les positionner comme des laboratoires d'innovations technologiques, sociales, économiques et politiques en défendant l'idée que les opérations pilotes susceptibles d'y être réalisées pourraient – par la suite- être transférées à l'ensemble du territoire Européen.

Cette démarche -inspirée d'une initiative de la Commission Européenne « Villes Intelligentes et Communautés »- étend les synergies au-delà du domaine de l'énergie, du transport, des TIC et inclut également la gestion de l'eau et des déchets, en ciblant directement le côté « circulaire » de l'économie, afin d'assurer un développement économique durable et équitable qui exploiterait pleinement le potentiel des îles européennes.

L'Accord de Paris - premier accord universel sur le climat signé le 12 décembre 2015 dans le cadre de la COP 21 -a mis l'accent sur le besoin de renforcer le rôle et la capacité des collectivités locales, afin de surmonter le changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en construisant des systèmes de résilience, en établissant des plateformes de coopération au niveau local, national et international.

Les îles européennes disposent donc d'une opportunité unique de démontrer au monde entier leurs rôles et leurs contributions dans des actions leviers allant dans le sens d'une société à faible teneur en carbone, d'un modèle de développement circulaire et durable, qui respecte à la fois les limites des îles, des écosystèmes et des ressources naturelles disponibles.

En adhérant à l'Initiative «Smart Islands», la Ville d'Ajaccio se positionne donc en faveur :

- de la mise en œuvre d'une politique européenne adaptée aux espaces insulaires;
- d'un plan de développement qui permet de bénéficier au maximum des avantages compétitifs des îles ;
- d'une croissance et d'une prospérité locale ;

- d'une contribution aux objectifs fixés par l'Union Européenne dans les domaines de l'énergie, de l'adaptation au changement climatique, de l'innovation, de l'économie circulaire, du transport et de la mobilité, de la croissance bleue et des Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications.

Par conséquent, la Ville d'Ajaccio s'engage à :

- Réaliser des actions permettant d'atténuer le changement climatique et s'y adapter en construisant des systèmes de résilience au niveau local ;
- Déclencher le développement des technologies intelligentes afin d'assurer un système de gestion, une utilisation des ressources et des infrastructures optimaux ;
- Sortir du système d'énergies fossiles en exploitant des sources d'énergies renouvelables et des énergies efficaces ;
- Introduire une mobilité durable dans l'île notamment via des systèmes électriques de mobilité ;
- Réduire la pénurie d'eau en appliquant des systèmes de gestion de la ressource en eau non conventionnels et intelligents ;
- Devenir un territoire zéro-déchet en passant à une économie circulaire ;
- Préserver notre capital naturel et culturel spécifique ;
- Diversifier nos économies en exploitant les caractéristiques intrinsèques de nos îles ;
- Renforcer l'inclusion sociale, l'éducation et la formation des citoyens ;
- Encourager le changement vers un tourisme responsable, durable, étendu hors saison (toute l'année), côtier et maritime.

Afin de contribuer à la mise en œuvre l'initiative « Îles Intelligentes », la Ville d'Ajaccio s'engage également à :

- Collaborer activement avec les autorités régionales et nationales, le secteur privé, les universités, la société civile et les institutions politiques au niveau national et européen ;
- Participer au Forum annuel des îles Intelligentes, un espace de collaboration, de réseautage et de partage des connaissances pour les représentants des îles européennes, suivi de la Conférence des îles Intelligentes, une occasion pour les parties prenantes de partager les points de vue politiques et technologiques liés à l'Initiative ;
- Explorer la possibilité de créer une plate-forme « Smart Islands » : organisme qui aide les autorités insulaires et les acteurs à établir des partenariats stratégiques avec les entreprises, les universités et la société civile pour développer des solutions pour l'infrastructure des îles et la gestion des ressources naturelles qui sont durables, intégrées, transférables et évolutives.

Enfin, la proposition d'adhésion (cf. pièce jointe au présent rapport signée du Député-maire) à cette initiative formulée auprès de notre collectivité étant intervenue à posteriori de la date du Conseil Municipal du 13 mars dernier et la date officielle de signature de la déclaration « Smart Islands » (cf. pièce jointe au présent rapport) au sein du Parlement

Européen ayant eu lieu le 28 mars 2017, le présent Conseil Municipal est saisi pour information et validation de la démarche déjà engagée.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'adhésion de la ville d'Ajaccio à la démarche « smart Islands » et d'autoriser le député-maire à signer tout acte attendant à cette adhésion.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 avril 2017,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'adhésion de la ville d'Ajaccio à la démarche « smart Islands » et d'autoriser le député-maire à signer tout acte attendant à cette adhésion.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170426-2017_69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017

Publication : 02/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

